

# C.F.V.U. du 06 octobre 2015

# Fonds de développement des initiatives étudiantes

Article III 3 circulaire du 03/11/2011: « Les projets étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'enqagement citoyen, cette liste n'étant pas exhaustive »

## Les critères d'évaluation généraux sont :

#### Pertinence du projet :

Il devra notamment répondre aux objectifs de l'UCP et d'intérêt général en particulier en termes de retombées pour la communauté universitaire :

- -participer à l'animation des campus ou des composantes,
- -promouvoir la vie associative sur les campus,
- -améliorer les services aux étudiants.
- créer du lien

### Sont encouragés :

La diversification des financements (dont l'autofinancement)
La transversalité du projet
La faisabilité du projet
La créativité
Le retour pour la communauté (photos, vidéos, expositions, blogs..)

### Tableau des champs d'attribution des subventions FSDIE

Objectifs	Implication composante	Participation FSDIE
Animations culturelles, sportives, environnementales ou solidaires	-	Favorable
Relations avec les anciens	Oui ou réseaux des anciens	Favorable
Représentation étudiante	-	<b>Défavorable</b> . Sauf si l'objet de l'activité rentre dans le cadre des critères généraux
Voyage ouvert aux étudiants de plusieurs années ou filières favorisant la cohésion, la découverte et la culture		Favorable  Dans la limite de 15€ par nuitée - 2 voyages par association/an pour un montant total max de 4500€. Ce dispositif est mis en place à titre expérimental pour une période d'un semestre. Un bilan d'étape sera fait au début du second semestre pour modifier éventuellement les tarifs (à la hausse ou à la baisse).
Week End d'intégration (participation aux frais de sécurité, de santé et animations sportives, culturelles et communication)		Favorable sous réserve de :  - Respecter le cadrage national  - Respecter la procédure interne de l'UCP (charte des soirées, formation prévention, etc.)
Soirées (After-Work) <u>organisées à l'UCP</u> (participation aux frais de sécurité, de santé et animations culturelles)		Favorable sous réserve de :  - Respecter le cadrage national - Respecter la procédure interne de l'UCP (charte des soirées, formation prévention, convention)
Soirées étudiantes <u>organisées à l'extérieur</u> (participation aux frais de sécurité, de santé)		Favorable sous réserve de :  - Respecter le cadrage national - Respecter la procédure interne de l'UCP (charte des soirées, formation prévention)
Outils de communication et d'information de l'association	Avis préalable de la composante le cas échéant	Favorable sous réserve de : présentation de la maquette intégrale du projet avant impression.
Financement d'un projet déjà réalisé avant la CVE	-	Défavorable
Achat de matériel nécessaire au projet		Favorable Propriété de l'UCP avec convention de prêt de matériel et sur présentation d'une attestation d'assurance
Projets individuels d'initiatives étudiantes (projet individuel d'un étudiant sans rattachement à une association)		Favorable Dans la limite de 500€ par projet. Ce dispositif est mis en place à titre expérimental, dans la limite de 15 projets dans l'année.
Projets tuteurés	Encouragée	Favorable Si répond aux critères généraux